



**DELIBERATION N°2020-46/CCOG-DG**  
**Portant sur l'élection du 6<sup>ème</sup> vice-président**  
**de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais**

**L'An Deux Mille vingt et le vendredi treize novembre, à partir de neuf heures,** le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, au Gymnase municipal Maximin Noël à Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DEIE Jules, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Conseillers en exercice = 44**

Présents	36
Absents	1
Procurations	7
Votants	43

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 novembre 2020.

**Publiée le :**

**PRÉSENTS :**

Mme ADELAAR Esseline – Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge – Mme APAGI Jocelyne – Mme BALLA Simone – Mme BARTEBIN Barbara – M. BENTH Albéric – M. BOISROND Ferdinand – Mme CHARLES Marie-Hélène – M. CHAUMET Chris – M. CRETON Jérémie – M. DEKON Philippe – M. DEIE Jules – M. EDWIN Moïse – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. GABY Claude - M. IREMEPO Gregory – Mme KWASIBA Emeline – Mme LO-A-TJON Josette – M. LOBI Richard - M. MARTIN Paul – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RICHENEL Auguste – M. RIQUIER Claude - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SELLIER Bernard - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme TOUPOUTI Marie-Chantal - Mme VOORTHUIZEN Sharon – M. YA Tchoua

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme AGEGILAS Sylviana à M. ANELLI Serge  
Mme CHARLES Sophie à M. SELLIER Bernard  
M. DOLIANKI Paul à Mme SEIKA Audrila  
M. APAYACA Valentin à Mme BALLA Simone  
M. ADAM Lénéïck à M. CHAUMET Chris  
M. THOMAS Franck à Mme TOUPOUTI Marie-Chantal  
Mme BOURGUIGNON Arlène à M. BENTH Albéric

**ABSENTE EXCUSEE :**

Mme CHEN Célia

Le quorum étant atteint lors de la séance du 13 novembre 2020, Monsieur Bernard SELLIER, doyen d'âge ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du **Code Général des Collectivités Territoriales**, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Monsieur PAPAYO Mickle**, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



*Ouest Guyane*  
un territoire, des projets, un avenir

Envoyé en préfecture le 19/11/2020  
Reçu en préfecture le 19/11/2020  
Affiché le 19/11/2020  
ID : 973-249730037-20201113-DELIB202046-DE

**DELIBERATION N°2020-46-CCOG-DG**  
**Portant sur l'élection du 6ème vice-président**  
**de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°286-FOR-19 du R03-2019-10-31-006 portant nombre et répartition des sièges entre les communes membres de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;

Vu l'arrêté préfectoral n°254-CBC-20, du 21 octobre 2020- R03-2020-10-21-014 portant mise en conformité des compétences transférées et actualisation des statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Considérant les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

**Le Conseil communautaire décide,**

- **De Proclamer** M. BENTH Albéric, conseiller communautaire, élu **6ème vice-président** et le déclare installé

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

  
**LA PRESIDENTE**  
**Sophie CHARLES**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.*